

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE645

présenté par

Mme Berthelot, Mme Got, M. Potier, M. Fruteau, Mme Vainqueur-Christophe, M. Letchimy, M. Aboubacar, Mme Bareigts, Mme Louis-Carabin, Mme Massat, Mme Marcel, M. Grellier et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 34

A l'alinéa 14, substituer aux mots :

« ,en concertation avec les chambres consulaires et les organismes professionnels agricoles, de définir ».

les mots :

« de définir par voix délibérative de ses membres, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'association des différents acteurs concernés (collectivités territoriales, chambres d'agriculture, organisations syndicales agricoles, etc.) à l'élaboration des plans régionaux mentionnés aux alinéas 5 et 6 du présent article mérite d'être précisée. Il est ainsi proposé que cette association s'exprime par un vote, avec voix délibérative et pas simplement consultative.